

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2019

Le Lundi 1er juillet 2019 à 19 heures se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants: 13

Date de la convocation : 26/06/2019

<u>Présents</u>: SERVIAN Bruno - PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine - SAYN Pierre - IMBERT Laurent - BRET Rémi - CHOVIN Sonia -. MARTIN Pascale - DUMONT Séverine - SANCHEZ Pédro - BRACHET Armelle

- CHAPRE Séverine –QUAILLET Christel (arrivée à 19h30)

Excusée: MOUNIER Eric - GELAIN Jérôme

Pouvoir: -

## Adoption du compte rendu du conseil municipal du 20 mai 2019 (12/15)

Le compte rendu du conseil municipal du 20 Mai 2019 est adopté à l'unanimité.

## 1-Achat parcelles cts Mattras (régul.):

La délibération a déjà été prise pour la régularisation de la bande de terrain rétrocédée à l'euro symbolique. Ce point est retiré de l'ordre du jour.

# 2- Compte rendu du conseil communautaire du 26 juin (Pierre SAYN) :

- 1) Valence Romans Agglo débloquera 1 000 000 € pour les communes sinistrées par la grêle (La Région prévoit 5 000 000€ et le département 500 0000€)
- 2) Approbation des comptes 2018 : 6 millions d'€ de résultat positif sur VRA
- 3) Compétence eau au 01/01/2020 : 1.66 € prix médian du m3 eau sur Valence agglo avec abonnement en régie directe.
- 4) Développement économique : Cession d'un terrain à JL diffusion 25€/M2 pour 10 000 m2 à la ZA de la grue à Chabeuil.
- 5) Développement durable : Mise en place photovoltaïque à Saint Paul les romans et Portes les Valence

## Points Hors ordre du Jour :

## Compte rendu CLECT:

Conformément à l'avis du Conseil Municipal, le délégué Stéphane PHILIBERT a voté contre le projet de CLECT concernant l'eau.

Info sur les autres points de la Clect : Photovoltaïques sur les bâtiments agricole, Bibliothèque d'étoile, informatisation des écoles.

(19h30 Arrivée de Christel QUAILLET).

<u>EAM</u>: Monsieur Jean-Frédéric ROUMEAS est venu se présenter aux membres du Conseil car c'est lui qui reprend la présidence du club d'En Avant Montvendre avec Agnès Courbis suite à l'AG du vendredi 28 juin 2019. Il remercie la commune pour l'aide apportée par les subventions, l'entretien de locaux et du terrain.

<u>Ecole</u>: L'ouverture de la 5éme classe est officielle. Les effectifs vont se maintenir pendant environ 2 ans mais au-delà rien n'est sur concernant le maintien de la 5ème classe si les effectifs diminuent. Des travaux de peinture sont prévus pour cette classe et celle des CP.

### 3-Point ambroisie (Martine CARAYON):

Le suivi de l'accompagnement des communes, mise en place par l'agglo, est assuré par le cabinet EVINERUDE pour répertorier les lieux où l'ambroisie est présente.

Un premier passage de repérage sur la commune a été réalisé le 18/06/2019 Un courrier devrait être adressé aux propriétaires infestés, puis un second passage sera effectué le 18/07/2019...

Monsieur Laurent IMBERT fait remarquer que le broyage n'est autorisé que depuis le 17 juin et de ce fait peu d'agriculteurs avaient eu le temps de faire le nécessaire pour le 1<sup>er</sup> passage.

Pour l'instant l'ambroisie est limitée sur la commune. Floraison vers le 10 aout.

#### 4 - Dénomination des rues :

Le Conseil doit nommer l'impasse du lotissement Sylvestre. Le nom proposé est impasse des noyers.

#### Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle la dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Suite à la création du lotissement Sylvestre aux abords du stade de foot, il est proposé nommer la voie suivante :

Lot Sylvestre (stade foot) = impasse des noyers (n°30, 70, 75, 80)

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- approuver l'appellation de la voie telle que proposée ci-dessus,
- d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.
- D'autoriser le maire à l'acquisition de plaque et numéros de rues

## 5- Subvention aux associations (Complément fête de la musique) :

Monsieur le Maire rappelle le vote des subventions aux associations pris lors du dernier CM. Il précise que le premier groupe pressenti pour assurer gratuitement la 1ère partie musicale avait mal compris la date de la fête de la musique (le 22 juin). La commune a donc trouvé en urgence un autre groupe dont le cachet s'élève à 400€.

Il est donc proposé une évolution de la subvention de 400 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le versement d'une subvention de 400 € à l'EAM.
- De décider de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574.

Le Maire en profite pour rappeler les manifestations de cet été.

## 6 - Décision modificative de crédits (Budget EAU)

Monsieur le trésorier précise que les opérations d'ordres du budget eau sont en déséquilibres et il propose de les régulariser en vue de la cession du véhicule avec les écritures suivantes :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6811-042	-1 132,79 €		
022	1 132,79 €		
Total	0,00€		0,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la Décision modificative n° 01 du Budget EAU

## 7- Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs :

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison des activités dans le cadre des rythmes scolaires et du maintien des temps d'accueil péri-éducatifs (TAPE), il y a lieu de recruter trois agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Considérant qu'il est également nécessaire de remplacer une ATSEM et un agent d'animation qui font valoir leur droit à la retraite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- De créer trois emplois non permanents au grade d'adjoint d'animation catégorie C1 à temps non complet en période scolaire
- De créer deux postes d'agent d'animation permanent à temps non complet (ATSEM)
- Que les rémunérations sont fixées sur les bases des grilles indiciaires relevant du grade d'adjoint d'animation
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Une Demande est parvenue à la Mairie de Montvendre pour une jeune personne en contrat d'apprentissage bac pro accueil. Après discussion, le Conseil propose de diriger cette personne vers la mission locale qui dispose de quelques postes après échange avec la municipalité.

Mathieu RAVIT est stagiaire au sein de la commune depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, le conseil émet un avis favorable pour titulariser son poste au sein de la commune.

## - QUESTIONS DIVERSES:

<u>Climatisation</u>: La climatisation a été installée à la Mairie (appréciée par le Conseil Municipal), à l'agence postale communale et au salon de coiffure. Une étude sur le système de chauffage réversible sera effectuée pour l'école élémentaire pour l'année 2020 et pour l'école maternelle et garderie en 2021.

### Frais de missions

Afin de pouvoir rembourser les agents en cas d'utilisation de leur véhicule personnel en cas de missions et formation il est proposé d'adopter le cadre générale du remboursement des frais de missions et frais de déplacement.

**Divers**: Effraction chez un particulier et vol des d'arroseurs

<u>Prochains Conseils Municipaux</u>: Lundi 9 septembre, lundi 21 octobre, lundi 9 décembre. (Vœux du maire le 10 janvier 2020).

La séance est levée à 21h30

Le Maire Bruno SERVIAN

